



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On lit dans le bulletin politique du *Moniteur du soir* :

Une grande réunion de tireurs de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse a lieu en ce moment à Vienne. Deux solennités de ce genre ont déjà eu lieu, la première à Francfort en 1862, et la seconde à Brême en 1865.

C'est dans cette dernière ville qu'avait été décidé le choix de Vienne pour la prochaine assemblée des tireurs allemands. La fête a commencé le 26 juillet par un défilé le long de la Ringstrasse. En recevant la bannière des mains du président du tir, sur la place Schwarzenberg, le bourgmestre de Vienne a exprimé le vœu que la paix fondée sur le droit et sur la liberté légale règne entre toutes les branches de la race germanique.

La population viennoise a fait à ses hôtes le plus chaleureux accueil, et le gouvernement autrichien, désirant éviter toute interprétation inexacte, a soigneusement évité tout ce qui aurait pu donner à cette réunion un caractère politique.

Les journaux russes contiennent des détails précis sur les événements qui ont suivi la prise de Samarcande par les troupes du czar. L'armée boukhare, forte de 30,000 hommes et de 8 canons, a pris position sur la route de Boukhara, et le 2 juin, elle a essuyé une déroute complète. Après huit jours de siège, la citadelle de Samarcande a été dégagée, et cette défense peut être rangée au nombre des plus brillants faits d'armes de l'armée russe.

L'ensemble de la campagne consolide les dernières conquêtes, et les succès des troupes de l'empereur Alexandre auront un grand retentissement dans toute l'Asie centrale.

Des bandes armées ont traversé le Danube sur quelques points situés entre la Dobrudscha et Widdin. Ces mouvements, qui paraissent avoir été organisés par le soin de comités panslavistes, et notamment par celui de Bncharest, ont pour but de propager l'agitation et les idées de révolte en Bulgarie. Quelques engagements ont eu lieu dans les environs de Routschouk, et le gouvernement turc n'a pas tardé à prendre des mesures pour arrêter le mal dans sa racine.

Mithad Pacha a reçu du sultan l'ordre de se rendre sur les bords du Danube avec quelques bataillons pour rétablir la tranquillité, et la Porte se montre fermement résolue à maintenir énergiquement le bon ordre, et à ne pas laisser compromettre les avantages assurés par les généreuses réformes du sultan.

Le gouvernement du prince Charles doit mettre son honneur à repousser toute connivence avec de semblables manœuvres. Grâce à la sollicitude bienveillante des puissances, la Roumanie a vu se réaliser tous ses vœux nationaux, toutes ses espérances traditionnelles, et il n'y a pas de contrée qui doive autant à la diplomatie européenne. Ces bienfaits lui ont été accordés dans la pensée qu'elle deviendrait un élément de paix et d'équilibre en Orient. Elle est essentiellement intéressée à éviter des chocs qui remettraient en question les résultats acquis, et dont elle serait la première à ressentir le contre-coup. Les puissances

suivent d'ailleurs avec une vigilante attention les événements qui se passent sur les rives du Danube, et leur bon accord est pour la paix de ces contrées la plus précieuse des garanties.

Plusieurs journaux français et étrangers continuent à entretenir le public de prétendus projets d'union douanière et militaire entre la France, la Belgique et la Hollande.

Ces rumeurs, nous l'avons déjà dit, ne reposent sur aucun fondement. Leur persistance ne les rend pas plus vraisemblables, et il serait presque superflu d'affirmer qu'aucun pourparler n'a eu lieu entre les gouvernements que l'on met en cause.

Il va de soi que toutes les interprétations qu'on attachait à un fait erroné tombent d'elles-mêmes avec les rumeurs qui en étaient la source.

Des suppositions circulent, au sujet d'entrevues problématiques qui devraient avoir lieu entre divers souverains, et notamment entre l'Empereur Napoléon et le roi des Belges. Le *Mémorial diplomatique* contient à ce sujet une note que nous nous empressons de reproduire :

« Pendant l'accalmie dans laquelle nous allons entrer par suite de la clôture des Chambres françaises et du Parlement anglais, l'entrevue de l'Empereur des Français et du roi des Belges à Plombières, si elle s'effectuait réellement, deviendrait un thème inépuisable de commentaires pour la presse politique. En attendant, les journaux étrangers et même une partie des journaux français persistent à considérer cette entrevue sinon comme cer-

taine, au moins comme fort probable, en présence des bruits sans fondements répandus au sujet d'une union douanière entre la France et la Belgique.

» Nous avons déjà eu occasion de démentir la nouvelle relative à l'entrevue des deux souverains; aujourd'hui, à l'appui de l'exactitude de nos informations, nous allons ajouter quelques détails propres à convaincre les plus incrédules.

» La reine des Belges est arrivée mardi dernier à Spa pour y prendre les eaux. S. M. Léopold II ira l'y rejoindre samedi prochain et assistera à l'inauguration solennelle du nouvel établissement de bains qui vient d'être terminé.

» Le roi restera quelques jours à Spa, puis il retournera à Laeken; car, souffrant profondément de voir sa sœur infortunée à la fleur de l'âge en proie à une si cruelle maladie, il tient à veiller à ce que l'impératrice Charlotte ne sente pas trop l'absence de la reine Marie-Henriette, dont les soins affectueux sont devenus pour elle une nécessité indispensable. C'est seulement après le retour de son auguste épouse que le roi ira prendre les bains de mer à Ostende.

L'Empereur des Français, de son côté, quittera Plombières le 10 ou le 11 août prochain pour revenir à Paris; or, comme le roi des Belges, ainsi que nous venons de le dire, ne songe pas pour le moment à quitter ses Etats, on ne saurait comprendre comment les deux souverains pourraient se rencontrer à Plombières.

On annonce que le roi de Bavière ira ren-

## PEURLETON.

11

## LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Elle inclina la tête; son regard, voilé encore par les larmes, exprima la reconnaissance.

— Oui, oui, monsieur, oui, je vous avouerai tout. Martial était déjà mort quand ses camarades le rapportèrent à la maison. Ma douleur fut si grande que je perdis subitement mon lait et devins incapable de nourrir mon enfant. Malgré la quête qu'on avait faite dans le quartier en ma faveur, peu à peu la misère m'envahit. Je n'avais rien d'assez précieux pour le Mont-de-Piété. Plusieurs fois j'eus faim. Cela devenait trop affreux... Je tremblai pour l'existence que Dieu m'avait confiée. « Avec moi il souffrira trop, me dis-je. Si, au contraire, une âme compatissante le prend en pitié, il ne manquera de rien. » Egarée par le désespoir, je pris l'enfant et...

Le docteur se leva en sursaut.

— Qu'en avez-vous fait, malheureuse?

— Je le portai au bois de Boulogne. Là, je guettai le passage de deux belles dames que j'avais observées, et je m'enfuis, laissant la faible créature à qui voudrait bien la secourir.

Cet aveu ne calma point l'exaspération du docteur.

— Vous avez abandonné votre fils! Vous avez eu ce courage?...

Pauline tomba à genoux en sanglotant.

— Ah! ne me condamnez pas!... J'étais si pauvre!...

— Osez-vous dire que vous l'aimiez?... Une mère se séparer de son enfant!

— O monsieur, vous ne savez pas ce que c'est que d'être seule, sans parents, sans amis... Je n'avais pas mangé depuis deux jours.

Alors je perdis la tête. Il était si mignon, si rose; je n'ai pas voulu le voir mourir. J'ai pensé que le bon Dieu me le sauverait par ce moyen... Et Dieu m'a entendue, l'enfant a été sauvé.

— Eh bien?

— Eh bien, monsieur, j'ai su ce qu'il était devenu, et j'ai eu le courage de le laisser dans le bien-être, sous les baisers de sa mère adoptive... Je me suis tenue dans l'ombre, remerciant le ciel parce que mon enfant ne pâtissait pas...

— Achevez!

— Oh! j'en suis sûre, vous avez deviné qu'Eugène est mon fils!

Cette confidence fut suivie d'un paroxysme de douleur plus grand encore que le premier.

M. Foquette arpentait le plancher en multipliant les gestes; il donna cours à ces paroles véhémentes :

— Oui, j'ai compris. Vous avez fini par ne pouvoir plus vous tenir en repos. C'est cela : on abandonne son enfant, on le livre au hasard d'une tendresse étrangère. Et puis, plus tard, on est prise d'un fiévreux besoin de le revoir.

— Je me mourais de son absence.

— Et moi qui ignorais tout, je vous ai placée chez Mme Zähler.

— Vous m'avez donné le seul bonheur que j'ai eu en ce monde.

— Eh! quoi, vous parvenez à ce but tant désiré, et vous vous conduisez de manière à être renvoyée!

— Hélas! monsieur; attendez pour me juger. Je n'ai eu qu'un tort : celui de ne pas assez cacher mon amour maternel.

— Ainsi l'on sait...

— On sait tout. Voilà pourquoi madame m'a mise hors de chez elle.

— Parbleu! grommela le docteur. Si vous croyez que c'est amusant d'avoir fait une bonne action, élevé un

enfant, pour qu'une autre vienne avec un droit légal réclamer ensuite la première place dans le cœur de l'adopté.

— Je n'avais rien réclamé, monsieur.

— Vous vous êtes trahie, c'était trop. En pareil cas, vous taire était votre devoir absolu.

— J'avais tant besoin de l'embrasser!...

— C'est cela, et peut-être l'avez-vous ruiné.

— Moi?

— Certainement, vous avez ébranlé l'amour confiant que Mme Zähler avait pour lui. Elle se complaisait à poursuivre son œuvre... et voilà que vous vous mettez en travers de son cri et de sa bienfaisance! Voilà que vous venez crier : « Je suis sa mère! »

— Pardon! pardon!...

— Sa mère!... Non, vous ne l'étiez plus, continua le docteur, s'échauffant de sa propre animation. Vous aviez cessé de l'être le jour où votre fils fut abandonné par vous. Je ne suis pas un magistrat pour juger, mais je sens que vos droits n'existent plus dès que vous les avez transmis à un autre.

— Vous avez raison, monsieur; mais vous ignorez ce que c'est que de voir son enfant et de se mourir d'envie de l'embrasser.

— Je n'ose interroger l'avenir... Vous l'avez sûrement bien assombri.

dre visite au czar après demain, et l'on rattache encore une fois cette entrevue à des projets de mariage entre le jeune souverain allemand et la fille unique de l'empereur de Russie.

#### LE TIR FÉDÉRAL ALLEMAND.

Le chroniqueur d'un journal de Francfort caractérise ainsi la fête du tir fédéral, et l'accueil qui a été fait par la foule à chacun des différents corps de tireurs :

Le défilé paraît avoir été une ovation sans fin ; les 100,000 étrangers que la fête a attirés à Vienne n'étaient animés que d'une seule pensée : la grandeur, la liberté, l'union et l'unité de toute l'Allemagne.

Les Tyroliens, les Francfortois, les Wurtembergeois, les Suisses et les Américains ont été accueillis avec enthousiasme, les Prussiens poliment, et tous les autres cordialement.

Le *Nouveau Fremdenblatt* nous fournit les détails suivants :

Le premier jour de fête est passé, les tireurs ont fait leur entrée à Vienne, et la capitale de l'Autriche célèbre la fête la plus belle, la plus populaire qu'elle ait jamais célébrée. Au moment où nous écrivons ces lignes, la fête à laquelle nous avons assisté se représente à nous comme un beau rêve, des milliers et des milliers de figures passent devant nos yeux, et le papier que nous voulons remplir étincelle de couleurs où nous ne voyons que des rubans, des drapeaux, des canons luisants, des plumes, des cocardes, toute une mer de couleurs. Noir-rouge-or, noir et or, blanc et rouge, vert, la rose des Alpes au rouge éclatant, comme tout cela se fond pour former un tableau gigantesque aux mille couleurs.

Vienne a déjà vu bien des fêtes, et nous-mêmes en avons vu beaucoup dans d'autres villes, mais l'entrée des tireurs à laquelle nous avons assisté n'a jamais été aussi belle dans d'autres villes, et, sous ce rapport, rien de semblable ne s'était encore vu.

Nous craignons que, de même qu'après la nière Exposition universelle de Paris, il ne peut plus y avoir d'exposition, il ne pourra pas y avoir une quatrième fête après celle qui se passe à Vienne.

Quelle ville d'Allemagne dispose comme Vienne, pour une pareille fête, d'autant d'espace, d'argent et de temps, et de dispositions aussi favorables ! Ce sont aussi ces dispositions qui contribuèrent à donner au cortège un aspect aussi grandiose.

Nous n'exagérons pas en disant qu'un million de personnes se trouvait à Vienne, et la plus grande partie de ce million était répartie le long des nouveaux boulevards.

La foule occupait les trottoirs, les allées, la chaussée ; ceux qui ne trouvaient plus de place montaient sur les arbres, se hissaient en haut

des candélabres, sur les kiosques. Au milieu de la foule qui se trouvait sur le pavé, le monde des tribunes avait occupé les places à deux ou trois florins. A l'approche du cortège, on n'y voyait plus qu'une mer de mouchoirs agités dans l'air. Derrière les tribunes venaient les maisons, mais non plus des maisons de pierre, mais des palais dont les fenêtres ne présentaient que des têtes humaines.

Lorsque, bravant les rayons du soleil, on levait les yeux vers ces fenêtres, on se sentait pris de vertige en voyant ces milliers de têtes sortant des ouvertures réservées entre ces masses de pierres ; toutes les fenêtres, tous les balcons étaient occupés par de jeunes et charmantes filles qui ne connaissaient pas aujourd'hui d'autre occupation que d'agiter leurs mouchoirs et de saluer de la tête et des mains, tandis qu'à côté d'elles, les hommes criaient à s'enrouer, acclamant ainsi, de concert avec la foule assemblée au-dessous d'eux, ceux que Vienne recevait dans ses murs.

Les cris se doublaient, l'enthousiasme se manifestait avec plus ou moins d'entraînement, selon que l'on voyait défilé les tireurs de telle ou telle contrée.

Lors, par exemple, du défilé des tireurs de la vaillante Helvétie et de nos braves Tyroliens, ou bien à l'approche des couleurs de Francfort, l'ancienne capitale de la Confédération, ce furent des cris, des vivats à n'en plus finir, et les tireurs de répondre à ces acclamations, de saluer avec leurs chapeaux, tandis qu'à tous ces cris se mêlaient les fanfares des cavaliers, les sons de la musique. Il est impossible d'oublier l'impression produite par un semblable spectacle.

La *Presse* se borne à constater qu'au point de vue politique la journée de dimanche a tenu tout ce qu'elle avait promis.

On dirait qu'un courant autrichien traversait tous les discours et toasts qui ont eu lieu. On exprimait la joie qu'on éprouvait pour la renaissance et la régénération de la monarchie autrichienne. L'Allemagne et l'Europe paraissaient être venues pour présenter leurs hommages au peuple, aux hommes et aux principes qui ont fait réussir l'œuvre par leur action commune.

La fête a pris le caractère d'une solennité tout-à-fait bourgeoise ; car la force et le courage de la bourgeoisie, les idées de la liberté des citoyens ont conduit l'Autriche au point que, sur les fondations caduques et ébranlées d'un empire, il s'élève un nouvel édifice, que les peuples voisins regardent avec confiance.

L'éloquente allocution de M. Giskra, dans laquelle il se qualifiait lui-même ancien bourgeois et ministre citoyen en fonction, brillait par ce ton qui aimait la fête, et c'est ce qui a produit l'effet irrésistible que ses paroles ont produit sur l'assistance. Pour nous, le ministre de l'intérieur a désigné de nouveau

et d'une manière solennelle les principes auxquels se tiendra le ministère actuel.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Lundi dernier, l'Empereur s'est rendu au col de la Schlucht, point élevé du département des Vosges, d'où l'on aperçoit la vallée de l'Alsace, et dans le lointain les campagnes du grand-duché de Bade. Partie de Plombières à midi et demi, Sa Majesté est arrivée au col de la Schlucht vers cinq heures du soir, après s'être arrêtée quelques instants dans son ascension pour admirer les beaux lacs de Gérardmer, Longemer et Tournemer.

A son retour, l'Empereur a rencontré les populations des campagnes accourues en foule sur son passage et le saluant de leurs acclamations. Des arcs de triomphe de verdure construits en toute hâte s'élevaient le long de la route ; les cloches sonnaient à pleines volées et les moindres hameaux étaient illuminés.

Sa Majesté était rentrée à Plombières à onze heures du soir.

— Le *Journal des Débats* résume ainsi les travaux de la session législative :

La session législative de 1868, ouverte le lundi 18 novembre, a été close le 28 juillet. C'est la plus longue session depuis 1852.

Les députés ont eu à siéger pendant cent quarante-et-une séances publiques. La session de 1867 ne comptait que quatre-vingt-neuf séances ; commencée le 14 février 1867, elle était terminée le 24 juillet suivant.

La discussion du projet de loi concernant la presse a rempli vingt-sept séances ; celle des lois de finances (budgets et emprunt de 440 millions), vingt-six séances. En 1868, le budget avait été discuté en vingt-et-un jours.

La discussion du projet de loi relatif à l'armée de terre et de mer a exigé dix-sept séances ; la discussion du projet de loi concernant le droit de réunion, huit séances.

Enfin, les interpellations sur la situation économique de la France ont absorbé neuf séances.

Pour la première fois depuis 1852, le Corps-Législatif a entendu successivement neuf ministres prendre part aux discussions publiques. En effet, MM. Rouher, Vuitry, Baroche, Pinard, de Moustier, de Forcade La Roquette, Niel, Rigault de Genouilly et Duruy ont défendu leurs ministères.

Un seul ministre n'a pas pris part aux travaux du Corps-Législatif, c'est le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur.

— Il se confirme que l'émission de l'emprunt s'effectuera vers le milieu du mois d'août.

D'après la loi votée par le Corps-Législatif,

les 429 millions qui vont être réalisés seront affectés, d'abord, à couvrir le report du découvert de l'exercice 1867, soit 183,606,000 fr., ensuite, aux dépenses suivantes, pendant les exercices 1868 et 1869 :

#### Ministère de la guerre.

Transformation de l'armement...	91.600.000
Matériel de l'artillerie.....	2.500.000
Amel. des places de guerre.....	52.000.000
Télégraphie militaire.....	200.000
Habillement.....	5.622.000
	151.922.000

#### Marine.

Artillerie et armes portatives....	21.500.000
Expédition d'Italie.....	3.052.354
Constructions spéciales.....	3.000.000
Salaires d'ouvriers extraordinaires	2.500.000
	30.052.354

#### Travaux publics.

Rivières.....	25.500.000
Canaux.....	14.500.000
Ports.....	50.500.000
Inondations.....	9.275.000
Améliorations agricoles.....	3.644.646
	83.419.646

— Nous avons annoncé la concession importante qui vient d'être faite par le gouvernement à MM. le baron Emile d'Erlanger et Julius Reuter d'une ligne télégraphique sous-marine destinée à relier directement la France aux Etats-Unis de l'Amérique du nord. Cette nouvelle a été partout accueillie en France, et par le commerce, et par la finance, et par les organes de publicité, avec une grande satisfaction. Il paraît qu'il n'en a pas été de même en Angleterre. Les journaux anglais se font avec persistance les échos d'une réclamation soulevée par MM. Delessert et Blackmore, qui prétendent avoir des droits antérieurs lésés par la concession faite. Ces journaux annoncent même que MM. Delessert et Blackmore ont intenté une action légale contre M. le ministre de l'intérieur.

Le fait n'est point exact. MM. Delessert et Blackmore se sont contentés d'envoyer une protestation par huissier. Ils doivent pourtant savoir qu'en France le conseil d'Etat est chargé de juger les contestations qui s'élèvent entre les ministres et les particuliers.

L'administration attend cette plainte : elle l'attend avec la pensée qu'en présence d'une aussi grande entreprise nationale, au moment où le concours de tous est nécessaire pour la faire réussir, il importe qu'aucun doute ne reste dans l'esprit du public sur les droits respectifs de chacun.

— On lit dans le *Pays* :

« M. de Gonet, juge d'instruction, a commencé hier l'instruction de l'affaire relative à M. Lullier.

» Ce dernier et M. Paul de Cassagnac ont été entendus hier. Tout fait présager que l'instruction

— Que faire, mon Dieu ! que faire ?

— Devenir raisonnable, me promettre que vous ne chercherez plus à revoir Eugène.

— Je le promets ! oh ! je le promets ! s'écria Pauline en étendant les bras.

— Je reçois ce serment et je compte sur votre parole. Maintenant, comme vous ne pouvez passer la nuit ici, prenez ce mot pour la maîtresse de l'hôtel du Rhône ; c'est à trois portes de distance. Je connais cette dame ; elle vous recevra en mon nom et vous donnera une chambre où vous attendrez que je vous aie trouvé une place convenable. Mais vous tiendrez votre promesse, n'est-ce pas ?

Pauline renouvela son serment, remercia le docteur avec effusion et sortit.

— Ah ! c'est bien heureux ! dit le concierge en la voyant passer. Je croyais qu'elle s'était installée à demeure chez ce bon M. Foquette.

Il attendit pour ouvrir qu'elle eût demandé trois fois le cordon.

#### X.

Durant le temps, trop long à son gré, où Joseph Martel était resté en loge à l'Ecole des beaux-arts, il n'avait pu donner signe de vie à la famille Morandot.

La difficile épreuve devait se terminer pour lui par

un de ces succès qui suffisent à la joie d'une existence : le grand prix lui fut décerné à l'unanimité des suffrages.

En apprenant cette nouvelle, Joseph se sentit transformé. L'avenir lui appartenait.

Et tout se résuma pour lui dans ce cri :

— A moi peut-être la main d'Emma !

Midi sonnait. La première pensée de Joseph avait été de courir chez M. Morandot ; mais comment se présenter à midi ?

Le pauvre garçon, après avoir fait tout d'une traite la course, se trouva arrêté sous la porte par l'inflexible loi des convenances.

Il stationnait sur le trottoir sans avoir le courage de s'éloigner d'une maison où il avait fixé son but de bonheur. Mais le hasard lui envoya précisément M. Morandot.

— Eh ! c'est l'ami Martel ! dit le spéculateur. Qu'est-ce que vous faites donc-là ?

— Ah ! monsieur Morandot. J'étais accouru pour vous annoncer une bonne nouvelle.

— Auriez-vous palpé un héritage d'Amérique ?

— Mieux que cela !

— Mieux que cela ? C'est invraisemblable.

— J'ai le grand prix de Rome !

Quoique médiocrement artiste par nature, M. Morandot resta comme ébloui. Il eut même besoin de se

remettre, d'ajuster son col et d'activer le feu de son cigare.

— Sapristi ! dit-il ensuite. Le grand prix de Rome ! C'est de l'or en barre. Vous allez chez moi ? Qu'attendez-vous pour monter ?

— Il est trop tôt.

— Jamais trop tôt pour se réjouir ensemble. Allons donc ! sied-il aux vainqueurs d'être si timides ? Venez avec moi. Quoique j'aie affaire à la Bourse, je vous sacrifierai dix minutes.

Et il se mit à fredonner d'une voix parfaitement fausse le motif de *Guillaume-Tell* :

Suivez-moi ! suivez-moi !...

tout en regagnant lestement son logis, accompagné de Joseph, à qui le cœur battait violemment.

M. Morandot fit vibrer deux fois le timbre.

— Où est madame ? dit-il en entrant. Où est Emma ?

— Annoncez-leur que je suis de retour avec M. Martel.

Au bout de trois minutes, Athénaïs et Emma se présentèrent un peu étonnées.

La nouvelle fut donnée immédiatement par M. Morandot et accueillie avec joie.

— Mon cher, dit ensuite le financier qui n'oubliait jamais ses affaires, je vous laisse avec ces dames, vous allez leur expliquer tous les avantages qui résultent de

vos succès. A six heures je compte que vous nous reviendrez.

Joseph n'était déjà plus le même homme.

Une conversation pleine d'intérêt s'établit entre lui et son auditoire féminin. L'artiste eut le bon esprit de ne point exagérer les avantages dévolus aux pensionnaires de la villa Médicis. Mais il les mesurait d'un œil ferme et il savait, dès à-présent, à quel degré il pourrait parvenir.

Le bonheur lui avait délié la langue. Il s'éleva même jusqu'à la poésie, en indiquant d'avance l'impression qu'il ressentirait lorsque, voyageur de l'art, il poserait le pied au seuil de la Ville éternelle.

— Vous êtes lyrique, dit Mme Morandot avec un sourire.

— Pardon, madame. Ce n'est guère là le ton de la conversation parisienne. Mais j'avoue que je ne puis songer sans enthousiasme à cette existence nouvelle.

Et s'adressant à Emma — ce qu'il n'eût pas osé faire un mois auparavant :

— Je voudrais bien, dit-il, mademoiselle, avoir votre sentiment à ce sujet. La poésie doit trouver grâce à vos yeux.

Il ne poussa cependant pas plus loin cette espèce de confidence ; mais c'en était assez pour que la jeune fille

tion, qui se poursuit activement, sera promptement terminée, et que l'affaire ne tardera pas à être inscrite au rôle.

— Le tarif des dépêches par le télégraphe transatlantique vient de subir une nouvelle et importante réduction.

A l'avenir, le prix de transmission d'une dépêche simple par le câble sera de 5 livres sterling (75 fr.).

Ce chiffre, bien entendu, ne comprend pas le coût de la dépêche en Europe depuis son point d'expédition jusqu'à la baie de Valentia.

— La semaine dernière, au théâtre Parthénope, de Naples, le feu a pris aux jupes de deux danseuses qui s'étaient trop approchées de la rampe. Quand on leur a porté secours elles n'étaient déjà qu'une plaie.

La première est morte le lendemain; sa compagne ne lui a survécu que deux jours.

— Le *Monde artistique*, de Milan, annonce, sous toutes réserves, que Verdi compose un nouvel opéra dont le titre serait: *Falstaff*, sur le libretto de Ghislanzoni.

— Il paraît qu'on vient de fondre à Liège un canon de 24,000 kilogrammes, auquel nulle cuirasse de navire ne saurait résister.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans les trois scrutins relatifs au budget ordinaire de l'exercice 1869, aux suppléments de crédits de l'exercice 1868 (budget rectificatif), au budget extraordinaire de 1869, ainsi que sur le projet de loi relatif à l'emprunt de 4,400 millions, MM. Segris, Louvet et Berger ont voté pour l'adoption. M. le comte de Las-Cases était absent par congé.

Les assises de Maine-et-Loire ouvriront lundi 3 août, sous la présidence de M. Monden-Gennevraye, assisté de MM. Lachèse et Jac, conseillers à la Cour impériale.

Dans la liste des jurés appelés à siéger pendant cette session, nous trouvons les trois noms suivants, appartenant à notre arrondissement :

MM.

Jacob de Tigné, Léon, maire de Dampierre; Babin, René-Jean, notaire à Tigné; Berthelot, Jean, marchand, à Montreuil-Bellay.

Le conseil de révision se réunira le mardi 11 août prochain, à midi, pour l'examen des remplaçants et des substituants que pourront avoir à présenter les jeunes soldats de la classe de 1867.

Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés, et déposer à la Préfecture, six jours au moins à

l'avance, les diverses pièces prescrites par la loi et par les règlements. Ces pièces sont indiquées dans le n° 25, pages 137 et 138 du Recueil des actes administratifs de l'année courante, qui se trouve dans toutes les mairies du département.

Les remplaçants et les remplacés auront à se faire inscrire au bureau militaire, la veille de la séance, de trois heures à quatre, ou bien le matin de neuf heures à dix heures et demie.

MM. les maires sont priés de vouloir bien donner immédiatement au présent avis, la publicité convenable.

On écrit de St-Nazaire que le prince Napoléon est arrivé lundi en rade, à bord de son yacht. Le prince est parti dans l'après-midi pour Paris.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Voici un fait d'action électrique que nous confions à l'interprétation des savants :

» Dimanche soir, l'honorable M. P... passait sur le pont de l'Ecluse, sur les neuf heures, au moment où le tonnerre commençait à gronder.

» Un coup assez violent se fit entendre et enveloppa de lumière notre estimable concitoyen; mais il ne lui fit éprouver aucune commotion évidente, du moins à l'instant de la détonation.

» M. P... rentra chez lui, et ayant à faire sa caisse, il ouvrit son porte-monnaie, qui était parfaitement fermé et ne présentait aucune lésion: le cuir comme le fermoir étaient intacts; il ouvrit le petit compartiment intérieur, qui était également sans lésion, et dans lequel était une pièce d'or de dix francs, en compagnie de deux pièces d'argent.

» M. P... ne trouva plus que trois pièces d'argent. Il tourne et retourne son porte-monnaie, toujours il arrive au même résultat. Il rappelle ses souvenirs: il est bien certain d'y avoir mis une pièce d'or, et personne n'a pu l'enlever, car il ne s'est pas dessaisi de son porte-monnaie.

» L'électricité avait fait un tour de prestidigitation: elle avait pris un peu d'argent aux pièces blanches, et, comme un autre Ruolz, elle en avait couvert la pièce d'or.

» Mais comment s'est opérée cette action? par où a pénétré l'électricité, comment le fluide n'a-t-il laissé aucune trace de son passage? pourquoi a-t-il plutôt pris l'argent pour en couvrir l'or, que l'or pour en couvrir l'argent?

» Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le travail s'est produit sans faire éprouver de commotion à M. P... Depuis hier, il a seulement un malaise, qui pourrait bien être plutôt l'effet d'une violente émotion à la découverte du danger couru, que le fait du fluide détonnant.

*Remède contre les panaris.* — Le panaris est un mal souvent très-grave, qui se manifeste aux doigts des mains, surtout à la suite de coups et de blessures. Voici un remède dont l'expérience a constaté l'infailibilité :

Verser de l'extrait de Saturne (ou nitrate de plomb) dans un demi-litre d'eau tiède, jusqu'à ce que l'eau ait la couleur du lait. Avec cette eau blanche former un cataplasme avec la mie de pain, faire bouillir jusqu'à liaison du pain. Mettre soir et matin un cataplasme à chaud ainsi préparé sur le panaris, se baigner le doigt dans l'eau blanche, et, en cas d'enflure, dans une décoction d'eau émolliente quelconque. En agissant ainsi on est assuré d'une prompte guérison. Il faut impérieusement enlever les peaux mortes et percer le mal, venu à maturité, ce qui s'aperçoit facilement.

## TRAIN DE PLAISIR

DE SAUMUR A PARIS.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu à Paris le 15 août 1868, un TRAIN DE PLAISIR sera fait le jeudi 13 août prochain au départ de Trélazé, Saumur et Varennes-sur-Loire et stations intermédiaires, aux prix (aller et retour) de :

18 fr. en 2<sup>e</sup> classe,

12 fr. en 3<sup>e</sup> classe.

Départ de Trélazé, jeudi 13, à 4 h. 23 du soir.

— Saumur, — 5 h. 57 —

Arrivée à Paris, vendredi 14 août, à 8 h. 5 du matin.

Retour. — Départ de Paris, le samedi 22 août à 6 h. 20 du matin. — Arrivée à Saumur, à 7 h. 5 du soir.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilog. de bagages.

Dans toutes les stations de départ, la délivrance des billets commencera le 1<sup>er</sup> août et cessera le 9 août au soir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

La session législative de 1868 est définitivement terminée. Le Sénat a tenu jeudi sa dernière séance, dans laquelle il a donné sa sanction aux lois de finances votées par le Corps-Législatif, et entendu le rapport annuel sur les pétitions. Le décret de clôture a ensuite été lu par M. le ministre d'Etat, et les sénateurs ont échangé leurs adieux, avec la même cordialité et la même satisfaction que l'avaient fait, l'avant-veille, les députés.

Le Parlement anglais ne tardera pas à suivre cet exemple, et l'on annonce de Madrid la fin très-prochaine de la session des Cortès. Sous peu de jours, par conséquent, un silence se fera dans le monde parlementaire.

Belgrade, 30 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu la promulgation solennelle du bérat d'investiture. Ce document se réfère au bérat de 1850, aux termes duquel l'hérédité du trône serbe était assurée à la famille Obrenovich et porte que le droit d'aînesse est conféré même aux branches latérales de la dynastie nationale.

Après la lecture publique du bérat, un des membres de la régence a adressé à l'envoyé de la Porte une allocution dans laquelle, après avoir rappelé la réponse faite par le feu prince Michel lors de la réception du bérat impérial, il a déclaré en termes analogues que le prince Milano persisterait également dans les sentiments de loyauté et de dévouement à l'égard du suzerain, en même temps qu'il maintiendrait avec un soin jaloux les droits et les institutions de la nation serbe.

Le conseil de régence prie le sultan d'agréer l'expression de sa vive gratitude pour sa haute et bienveillante démarche.

L'état de siège a été levé dans tous les pays, à l'exception du territoire de la ville de Belgrade.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## ETAT-CIVIL du 11 au 20 juillet 1868.

NAISSANCES. Sexe masculin, 2.

— féminin, 3. — Total, 5.

MARIAGES. — 11, Pierre Guyard, employé aux magasins à fourrages, et Louise Godefroy, lingère, tous deux de Saumur; — 13, Jean Delfau, mécanicien, et Antoinette Baudry, couturière, tous deux de Saumur; — Simon Brazille, marinier à Villebernier, et Anne Baugé, domestique à Saumur; — 15, Pierre Mitaine, facteur rural, et Léocadie Meschine, cuisinière, tous deux de Saumur; — 18, Baptiste Campourey, cocher, et Louise Boucher, cuisinière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — Victoire Raspilaire, couturière, 54 ans, épouse de Louis-Charles Margerie, rue de la Chouetterie; — Jacques, Pinet, propriétaire, 72 ans, rue St-Nicolas; — 12, Elie Manet, chaisier, 22 ans, rue Courcouronne; — Jeanne Riché, revendeuse, 71 ans, épouse de Jean Goubault, quai Notre-Dame; — 13, Pierre-Auguste Robert, journalier, 63 ans, place St Nicolas; — Marie Duvaux, chapelière, 27 ans, épouse François Boilet, Grand-Rue; — 15, Anne-Marie Moisan, journalière, 73 ans, épouse Joseph Clésiau, à l'Hospice; — Claude-Etienne Wast, tailleur d'habits, 63 ans, rue Brault; — 17, Renée-Ernestine Girard, 10 ans, île Maffray; — Jean Paquet, charpentier, 71 ans, rue de la Petite-Douve; — 18, Gabriel Messier, journalier, 44 ans, à l'Hospice; François Tachet, 40 ans, décédé le 21 mai 1868, à Ville-sous-la-Ferté (Aube).

P. GODET, propriétaire-gérant.

ent deviné quelque chose, deviné ce dont elle se doutait bien...

N'y a-t-il pas dans l'amour un courant magnétique qui va d'un cœur à l'autre et remplace le regard, la parole, l'accent?

Emma avait, en pénétrant par la musique dans le domaine de l'art, acquis cette prédisposition délicate qui tient à l'excitation fréquente des fibres?

Mais de pressentir l'amour à le partager, il y a grande distance. Rien dans le maintien d'Emma ne dénotait qu'elle s'associât au rêve du jeune artiste.

Quant à Mme Morandot, elle goûtait la poésie par globules, selon la méthode homœopathique et parisienne.

En musique, de nos jours, on met l'opérette au-dessus de l'opéra; pour Offenbach, on donnerait tout Rossini, tout Meyerbeer.

En peinture, on se pâme devant les jolis portraits blancs et roses qui étaient leur arc-en-ciel à l'Exposition.

Jamais on n'accorde un regard à la statuaire.

On parcourt rapidement les romans en vogue, mais on ne se soucie pas plus d'histoire, de philosophie, de vers, que si ces sublimes émanations de l'intelligence n'avaient jamais existé. On se fatiguerait à tenir sa pensée à une hauteur vertigineuse. Mieux vaut raser le sol avec la traîne d'une robe de soie.

Lorsque Joseph Martel revint pour le dîner, il avait cet air dégagé que donne le succès.

Le repas fut cordial et charmant. Rarement Emma avait été aussi jolie, Athénaïs aussi enjouée, M. Morandot aussi causeur.

Une visite vint tout gâter pour le pauvre Joseph. Ce fut celle de Juliette Cazot.

La piquante veuve, qui avait l'habitude d'entrer comme un tourbillon avec force démonstrations, de remuer bruyamment son fauteuil avant de s'asseoir, de donner nombre de petits coups aux plis de sa jupe, de se tourmenter enfin le plus gracieusement du monde, fit cette fois une entrée grave, presque solennelle.

Juliette avait une façon à elle de tout saisir d'un seul coup-d'œil. Elle avait aperçu tout de suite le jeune artiste.

Après les premiers compliments d'usage, interrogée avec intérêt sur sa santé par Mme Morandot, elle répondit en minaudant un peu :

— Mon Dieu, chère cousine, vous me voyez bien embarrassée. J'ai à vous communiquer une chose si délicate...

Elle s'arrêta en tournant sa prunelle claire du côté de Joseph, qui avait profité de la diversion pour se mettre à contempler Emma.

Martel comprit et fit mine de se lever pour sortir.

Mais M. Morandot l'arrêta d'un geste brusquement amical et lui dit :

— Parbleu! vous ne vous en irez pas ainsi, mon bon. J'ai dans mon fumoir des *londrés* qui nous attendent.

— Ah! les hommes! s'écria Athénaïs, toujours ils nous sacrifient à leurs plaisirs.

— Ne vous imaginez pas, ma chère, répliqua M. Morandot, que je m'éloignerai d'ici avant que l'aimable cousine nous ait révélé la cause de son agitation.

— Voyons, dit Athénaïs, nous écoutons.

— J'ai deviné! reprit Morandot, ravi de sa perspicacité. Il s'agit d'un mariage! Emma, ne rougis pas, ce n'est pas pour toi.

— Etes-vous méchant! dit Juliette avec une pose de victime. Eh bien! oui, mes amis, il s'agit d'un mariage... d'une vie nouvelle après les longues tristesses du veuvage!

Elle soupira, puis reprit de l'accent le plus calme :

— Il se présente pour moi une de ces alliances honorables qui donnent à une femme le repos, la sécurité, un rang social. Je me décide à épouser M. de Rompac.

— Tiens, dit M. Morandot, pendant que Athénaïs s'épanchait en exclamations, M. de Rompac est donc nommé général de division?

— Mais oui, répondit Juliette un peu sèchement; justice a été enfin rendue. M. de Rompac a, de plus, le

commandement d'une importante division militaire dans le Nord.

— Quoi! vous nous quittez! dit Athénaïs.

— Il le faudra bien. Mais soyez tranquille, je viendrai de temps en temps respirer l'air de Paris, le seul pays où l'on vive.

M. Morandot félicita la cousine en homme qui avait grande envie de lui lancer quelque épigramme: un regard de sa femme l'arrêta.

— Allons, mon cher Joseph, dit-il gaiement, nous avons bien gagné le droit de fumer. Mesdames, nous vous reviendrons pour le thé.

Charmée de leur absence, Juliette s'empressa de la mettre à profit en posant des questions à l'endroit de Joseph Martel. Pour cela, il fallait un détour: elle s'excusa donc d'avoir fait une confidence aussi intime devant un étranger.

— Mon Dieu, dit Mme Morandot, M. Martel, sans être un ancien ami, ne peut être considéré comme un étranger. Sa nature est si bonne qu'on a bientôt fait de l'apprécier.

— En effet, il a l'air d'un excellent garçon...

En entendant cette qualification qui frisait l'ironie, Emma devint rouge comme si, à son sens, on faisait tort à l'artiste dont elle avait compris la valeur.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal civil de première instance  
d'Angers.

Etudes de M<sup>r</sup> BOSSU, notaire à  
Thouarcé, et M<sup>r</sup> BIGOT, avoué à  
Angers, 4, rue des Cordeliers.

## VENTE

SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchéris-  
seur, en neuf lots,

DE

## DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Luigné, Chava-  
gnes et Martigné-Briant.

Consistant en : BOIS TAILLIS,  
TERRES, VIGNES, MAISON et  
DÉPENDANCES, dépendant de la  
succession bénéficiaire de M<sup>m</sup>  
Emilie Bouleau, décédée, épouse  
du sieur Jacques Benesteau, culti-  
vateur, demeurant à Millé, com-  
mune de Chavagnes.

L'adjudication aura lieu par le minis-  
tère de M<sup>r</sup> BOSSU, notaire à  
Thouarcé, en la salle de la mairie  
de Chavagnes, le dimanche vingt-  
trois août mil huit cent soixante-  
huit, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appar-  
tiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un  
jugement rendu sur requête par la  
première chambre du Tribunal civil  
de première instance d'Angers, le  
quinze juin mil huit cent soixante-  
huit, enregistré;

Et aux requête, poursuites et dili-  
gences de :

M. Jacques Benesteau, cultivateur,  
demeurant à Millé, commune de Cha-  
vagnes;

« Agissant en qualité de tuteur na-  
turel et légal de :

» 1<sup>o</sup> Emilie Benesteau; 2<sup>o</sup> Jacques  
» Benesteau; 3<sup>o</sup> Caroline Benesteau;

» 4<sup>o</sup> et François Benesteau, ses qua-  
» tre enfants, encore mineurs, issus

» de son mariage avec M<sup>m</sup> Emilie  
» Bouleau, sa femme, décédée audit

» village de Millé, commune de Cha-  
» vagnes, le vingt-six janvier der-  
» nier;

» Dûment autorisé à cet effet par  
» délibération du conseil de famille

» desdits mineurs, en date du dix-  
» neuf mai dernier, reçue par M. le

» Juge de paix du canton de  
» Thouarcé; et à n'accepter pour les-  
» dits mineurs la communauté et

» succession dont s'agit, que sous  
» bénéfice d'inventaire seulement;

Ayant M<sup>r</sup> Bigot, pour avoué;

Et en présence : de M. François  
Bouleau, garde-champêtre de la  
commune de Chavagnes;

« Subrogé-tuteur desdits mineurs,  
» nommé à cette fonction, qu'il a ac-  
» ceptée, par délibération de leur

» conseil de famille, présidé par M.  
» le Juge de paix du canton de  
» Thouarcé, le onze février mil huit

» cent soixante-huit, »

Il sera, aux jour, lieu et heure  
sus-indiqués, procédé, par le minis-  
tère de M<sup>r</sup> Bossu, notaire à Thouar-  
cé, commis à cet effet, à la vente  
sur licitation, au plus offrant et der-  
nier enchérisseur, des immeubles  
dont la désignation suit.

### DESIGNATION.

#### PREMIER LOT.

Environ 35 ares de bois-taillis dit  
le bois de la Chapelle ou bois de  
Roux, commune de Luigné, canton  
de Thouarcé, formant les 3/4 du nu-  
méro 113, section A du cadastre,  
joignant au levant les sieurs Silard  
et Mestayer, au couchant un che-  
min, au midi le sieur Priou, et au  
nord Abraham.

#### DEUXIÈME LOT.

Environ 14 ares de terre, sis à  
Jouannette, commune de Chava-  
gnes, canton de Thouarcé, numéro  
1203, section D du plan cadastral,  
joignant au levant Robin, au cou-  
chant Vadelorge, au nord Bouleau  
et au midi Cotelle.

#### TROISIÈME LOT.

Environ 7 ares de terre, sis à  
Jouannette, commune de Chavagnes,  
canton de Thouarcé, dont moitié en  
nature arable et moitié en vigne, nu-  
méro 1199, section D du plan cadas-  
tral, joignant au levant M<sup>m</sup> veuve  
Diveau, au couchant François et  
Perrette Benesteau, au midi les héri-  
tiers Benesteau dont s'agit et au  
nord Diveau.

#### QUATRIÈME LOT.

Environ 4 ares de terre, sis au  
lieu dit les Palfrais ou Pâtis-des-Pru-  
niers, commune de Chavagnes,  
canton de Thouarcé, numéro 172,  
section E du cadastre, joignant au  
levant Bazantay, au couchant et au  
midi Priou, et au nord François Be-  
nesteau.

#### CINQUIÈME LOT.

Environ 2 ares 60 centiares de  
terre, sis aux Petites-Saules ou le  
Douet, en la commune de Chava-  
gnes, canton de Thouarcé, numéro  
1349, section E du cadastre, joignant  
au levant M<sup>m</sup> Catroux et Pinet, au  
couchant le sieur Gasnier, au midi  
un chemin, et au nord un cours  
d'eau.

#### SIXIÈME LOT.

Environ 7 ares 70 centiares de vi-  
gne, dits les Toux, commune de Cha-  
vagnes, canton de Thouarcé, nu-  
méro 771, section E du plan cadas-  
tral, joignant au levant Cailleau, au  
couchant et au midi veuve Forest, et  
au nord les héritiers Genest.

#### SEPTIÈME LOT.

Environ 5 ares 60 centiares de terre  
aux Aulnais, commune de Chava-  
gnes, canton de Thouarcé, numéro  
334, section E du cadastre, joignant  
au levant M<sup>m</sup> Leroux, au couchant  
un sentier, au midi M. Robin et au  
nord Gasnault, porté en vigne sur  
les registres du cadastre, et présent-  
ement en luzerne.

#### HUITIÈME LOT.

Environ 11 ares 40 centiares de  
terre en vigne rouge, sise au lieu dit  
les Allets, en la commune de Marti-  
gné-Briant, canton de Doué, arron-  
dissement de Saumur, numéro 857,  
section C du cadastre, joignant au  
levant le sieur Huet, au couchant un  
chemin, au midi Cailleau, au nord  
M. des Romans.

#### NEUVIÈME LOT.

Une maison et cour, sise à Millé,  
commune de Chavagnes, canton de  
Thouarcé, composée de trois cham-  
bres au rez-de-chaussée, deux gre-  
niers au-dessus, cave sous la mai-  
son, écurie à côté, toits à porcs, le  
tout d'une superficie de 3 ares 50  
centiares, compris sous le numéro  
1173, section E, joignant au levant  
un chemin, au midi Monnier et Ro-  
bin, au nord Florent Bouleau.

#### MISES A PRIX.

Les immeubles à vendre seront  
soumis aux enchères, sur les mises  
à prix ci-après, fixées d'office par le  
jugement sus-énoncé, savoir :

Le premier lot, sur la mise à prix  
de quatre cent cinquante francs,  
ci. . . . . 450 fr.

Le deuxième lot, à . . . . . 150 fr.

Le troisième lot, à . . . . . 100 fr.

Le quatrième lot, à . . . . . 50 fr.

Le cinquième lot, à . . . . . 100 fr.

Le sixième lot, à . . . . . 75 fr.

Le septième lot, à . . . . . 75 fr.

Le huitième lot, à . . . . . 200 fr.

Et enfin le neuvième et  
dernier lot, à . . . . . 500 fr.

Total des mises à prix,  
dix-sept cents francs, ci. 1,700 fr.

S'adresser, pour les renseigne-  
ments :

1<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> Bossu, notaire à Thouarcé,  
dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> Bigot, avoué à Angers, 4,  
rue des Cordeliers, poursuivant la  
vente.

Fait et dressé par l'avoué soussi-  
gné.

Angers, le vingt cinq juillet,  
mil huit cent soixante-huit,

Signé : G. BIGOT.

Enregistré à Angers, le vingt-huit  
juillet mil huit cent soixante-huit.  
Folio 52 case 7. Reçu un franc  
quinze centimes, décime et demi  
compris.

(341) Signé : COULLAUD-MAISONNEUVE.

Etude de M<sup>r</sup> LABICHE, avoué à  
Saumur.

## ADJUDICATION

Le samedi 8 août 1868, à midi, en  
l'audience des saisies immobilières  
du tribunal civil de Saumur, au  
Palais-de-Justice,

## DU CHATEAU

### DE DOUÉ-LA-FONTAINE,

Arrondissement de Saumur (Maine-  
et-Loire).

Mise à prix. 10,000 fr.

Le château, entouré de jardins,  
bosquets et pièce d'eau, le tout clos  
de murs, offre une charmante rési-  
dence;

Correspondance télégraphique en-  
tre Doué et Saumur. — Distance de  
Saumur 16 kilomètres.

S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M<sup>r</sup> LABICHE, avoué à Sau-  
mur, 11, rue de la Petite-Douve,  
poursuivant la vente. (329)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire  
à Saumur.

## ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>r</sup> CLOUARD, le diman-  
che 30 août 1868, à midi.

De 1 hectare 12 ares de vigne,  
avec bâtiment et pressoir, au carre-  
four des Varennes, et de 22 ares de  
vigne, au canton des Prenneaux : le  
tout commune de Courchamps. (342)

Etude de M<sup>r</sup> E. LEROUX, notaire  
à Saumur.

## A AFFERMER

Pour 4, 8 ou 12 années.

Ou pour 3, 6, 9 ou 12 années,  
Pour entrer en jouissance de suite,

## UN MOULIN A EAU

Propre au commerce seulement,  
monté à l'anglaise avec 4 paires de  
meules, situé sur l'Estriguel, com-  
mune de Loches (Indre-et-Loire).

Ensemble de vastes bâtiments et  
1 hectare 35 ares 20 centiares de  
prés.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>m</sup>  
veuve DE LAFERRIÈRE à la Tourme-  
lière, commune de Ligueil, ou audit  
M<sup>r</sup> LEROUX, notaire. (333)

Etude de M<sup>r</sup> Henri PLÉ, commissaire-  
priseur à Saumur.

## GRANDE

## VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 3 août 1868, à  
midi, et jours suivants, il sera pro-  
cédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri  
Plé, commissaire-priseur, dans la  
maison des époux Goubault, anciens  
revendeurs, rue Notre-Dame, à Sau-  
mur, à la vente publique aux enchères,  
du mobilier et des marchandises,  
dépendant de la succession de  
Jeanne Richer, femme Goubault.

Il sera vendu :

180 draps en toile; 759 chemises  
d'hommes et de femmes; 450 mou-  
choirs; 110 robes; 50 jupons; 402  
paires de bas; 150 essuie-mains;  
100 serviettes; 30 capots; 250 paires  
de gants neufs; 12 belles couettes  
en plumes d'oie, oreillers, traversins,  
matelas, rideaux, couvertures, cou-  
vre-pieds, quantité de pièces et cou-  
pons d'indiennes, colons, calicots,  
percales, mérinos, etc.; montres en  
or et en argent, bijoux, vieux cadres  
et livres, commodes, armoires, ta-  
bles, pendules, réveil, lits, cuivrie-  
rie et ferrailles et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

## A VENDRE

### UNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Près le tribunal civil de première  
instance des Sables-d'Olonne.

S'adresser, pour traiter, à M. CHA-  
POT, titulaire. (337)

## A VENDRE

D'OCCASION.

DEUX VOITURES : un coupé  
à patente et un dog-cart à  
patente, le tout presque neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

## PETITE AUBERGE

### DU CANARD VERT

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

Située rue de la Cocasserie, près  
l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les  
Ponts. (165)

ON DEMANDE à emprunter  
15,000 francs pour 10  
ans à 4 p. 0/0, première hypo-  
thèque sur un immeuble de 35,000  
francs.

S'adresser au bureau du journal.

## BAINS DE LOIRE.

Etablissement tenu par M. ROLAND,  
ROBIN, vis-à-vis la place du Bellay-  
quai de Limoges.

Belle plage. — Passage gratuit.

ON DEMANDE des ou-  
vriers champaniseurs.

S'adresser au bureau du journal.

## FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue  
du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'o-  
xyde pas les plumes métalliques.

## APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus com-  
mode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour.  
Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent  
à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M<sup>d</sup> de faïence  
et verrerie, rue du Portail-Louis.

## CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil  
municipal de la Breille.

### TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; —  
Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-  
des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur,  
depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la  
Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-  
Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 JUILLET.			BOURSE DU 31 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 95	» 05	» »	70 »	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 35	» »	» 10	101 50	» 15	» »
Obligations du Trésor. . . . .	473 75	1 25	» »	473 75	» »	» »
Banque de France. . . . .	3150 »	5 »	» »	3145 »	» »	5 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1431 25	1 25	» »	1430 »	» »	1 25
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	450 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	» »	» »	» »	620 »	» »	» »
Crédit Industriel. . . . .	» »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	275 »	» »	» »	270 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	730 »	» »	» »	727 50	» »	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	881 25	» »	1 25	880 »	» »	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1153 75	» »	2 50	1155 »	1 25	» »
Est. . . . .	558 75	3 75	» »	556 25	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	931 25	» »	» »	923 75	» »	7 50
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	572 50	2 50	» »	570 »	» »	2 50
Ouest. . . . .	572 50	» »	» »	575 »	2 50	» »
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1480 »	» »	» »	1475 »	» »	5 »
Canal de Suez. . . . .	392 50	» »	» »	390 »	» »	2 50
Transatlantiques. . . . .	365 »	» »	» »	360 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	53 »	1 25	» »	52 80	» »	20 »
Autrichiens. . . . .	556 25	1 25	» »	» »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	405 »	6 25	» »	405 »	» »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	44 »	» »	» »	43 50	» »	50 »
Romains. . . . .	43 »	1 »	» »	42 »	» »	1 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	302 50	» »	» »	300 »	» »	2 50
Saragosse. . . . .	67 50	2 50	» »	64 »	» »	3 50
Séville-Xérés-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	55 »	» »	» »	55 »	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	100 »	2 50	» »	96 25	» »	3 75

### OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	329 »	» »	» »	329 50	» »	» »
Orléans. . . . .	320 »	» »	» »	320 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	330 »	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest. . . . .	318 25	» »	» »	319 »	» »	» »
Midi. . . . .	316 50	» »	» »	316 »	» »	» »
Est. . . . .	320 50	» »	» »	320 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,